



DEMANDE D'ADMISSION AUX RÉSIDENCES

Dates importantes :

12 février 2026	Ouverture du formulaire d'admission aux résidences sur notre site web
Fin-février	Accusé de réception par courriel
Mi mars	Confirmation d'une place en résidence ou liste d'attente (via Omnivox)
Mi avril	Confirmation du type de chambre
Fin mai	Rencontre d'information

Pour faire ma demande :



Combien coûte une chambre en résidence ?

Cela dépend du type d'occupation de chambre souhaitée: pour une, deux ou trois personnes. Les frais 2026-27 varient entre 4 600 \$ et 6 300 \$ par année.

La tarification détaillée sera sur le formulaire d'admission aux résidences.



À quel moment dois-je faire la demande pour réserver ma place ?

À partir du 12 février 2026, vous pouvez remplir le formulaire d'admission aux résidences.

Veuillez noter que les places sont limitées.

Après avoir fait une demande, suis-je certain·e d'avoir une place ?

En raison de la demande élevée pour une place à la résidence, nous ne pouvons malheureusement offrir une place à tous ceux et celles qui en font la demande. Nous avons un système de liste d'attente.

Dois-je habiter à une certaine distance du Collégial pour avoir une chambre en résidence ?

Les places sont attribuées en fonction de la date de la demande, la date de la signature du contrat éducatif et la distance (en km) du Collégial.

Certains critères de sélection s'appliquent (ex: étudiant·es internationaux).

Puis-je demander d'être dans la même chambre que mon ami·e qui va aussi à Sainte-Anne ?

Oui, il faut s'assurer que les deux l'indiquent sur le formulaire d'admission aux résidences.